

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5163

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire impasse Delle**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Areva implantée 130, rue Léon Blum à Villeurbanne, a entrepris la rénovation de son site industriel.

Dans le cadre de sa restructuration, Areva souhaite, pour améliorer la circulation interne, acquérir une partie du domaine public, situé au fond de l'impasse Delle et formant une verrue à l'intérieur du site.

Cette impasse, ouverte au nord sur la rue Léon Blum, est fermée à son extrémité par un mur, construit à l'emplacement d'un ancien accès au site Areva.

La demande porte sur l'acquisition, au fond de l'impasse, d'une parcelle d'environ 30 mètres carrés.

Préalablement à la cession, il convient de procéder au déclassement de cette partie du domaine public.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

EDF ayant signalé la présence de réseaux sous la parcelle à déclasser, Areva devra faire son affaire des éventuels déplacements de réseaux qui pourraient être demandés par le concessionnaire.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire impasse Delle à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit de la société Areva.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,